

16 mars 2011

Communiqué de Presse



Fédération Nationale de l'Immobilier

### Réforme du DPE : la FNAIM fait ses propositions

Avec une position devenue centrale, **le Diagnostic de Performance Energétique ne peut plus se résumer à un simple outil de sensibilisation**, tel qu'il était appliqué jusqu'à présent. **Il doit désormais évoluer pour devenir un outil de mesure.**

L'entrée en vigueur du PTZ+, combinée à l'affichage du classement énergétique, a fini de convaincre de la nécessité de cette réforme ; réforme que la FNAIM appelle de ses vœux depuis longtemps déjà.

**Et si la responsabilité de l'insuffisance du dispositif actuel est imputée aux diagnostiqueurs, la réalité est pourtant bien plus complexe.**

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM a fait une série de propositions pour permettre de faire évoluer ce diagnostic, parmi lesquelles :

- **La validation d'une seule méthode conventionnelle, basée sur les propriétés du bâtiment** plutôt que la méthode par factures, trop tributaire du comportement des occupants ;
- **L'application d'une méthode de mesure et de calcul plus exhaustive**, prenant en compte plus de critères de construction pour obtenir un résultat lié aux caractéristiques techniques du bâti uniquement ;
- **Un DPE unifié**, capable de répondre à l'ensemble des modèles de construction et des usages (*habitation, commerce, tertiaire ou usage mixte*) ;
- **Une homologation obligatoire des logiciels de calcul** pour ne pas être à nouveau confronté à des divergences de résultats ;

- **Un dispositif de certification plus homogène, couplé à des audits inopinés sur le terrain** pour un meilleur suivi de la compétence des diagnostiqueurs.

**Les diagnostiqueurs, acteurs sur le terrain, participent à l'évolution du futur DPE en faisant évoluer leurs compétences. Ils sont force de proposition pour réaliser ce nouveau "DPE+".**

L'opportunité de construire un dispositif cohérent, pertinent et global est à notre portée : ne la gâchons pas !

#### **CONTACT PRESSE**

**Service Presse FNAIM**

01 44 20 77 31 / 49

[presse@fnaim.fr](mailto:presse@fnaim.fr)